



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Verdun

Verdun, le **23 MAI 2023**

APPEL A PROJETS QUARTIERS D'ÉTÉ 2023

Ayant bénéficié en 2022 à près d'une dizaine d'associations en vue d'actions au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le dispositif « Quartiers d'été » est reconduit en 2023 autour de deux grandes orientations qui visent à faire de cet été :

- 1. un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;**
- 2. un temps de rencontres et de renforcement du lien social.**

Cette année, ce dispositif doit permettre pendant la période estivale de promouvoir, au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les actions sur la promotion du sport ; l'accès à la culture ; accompagner le départ en vacances ; développer l'esprit critique et citoyen ; soutenir la parentalité ; prendre soin de soi et des autres, de la nature ; favoriser l'insertion professionnelle, l'éducation, la culture, la santé...

Une attention toute particulière sera portée à l'ambition des projets proposant :

- **des rencontres et activités inter-quartiers** afin de prévenir des phénomènes de rixes;
- **des activités en soirée, les week-ends et au mois d'août** afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'Été;
- **des séjours ;**
- **des actions développant les valeurs du sport** à un an des Jeux olympiques et paralympiques.

Territoire et public concernés

Cet appel concerne l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département de la Meuse.

Tél : 03.29.84.86.20
Mél : amandine.schivi@meuse.gouv.fr
Sous-préfecture de Verdun
1 place Saint Paul
55100 Verdun

Un porteur de projet peut présenter un dossier concernant un ou plusieurs quartiers, qui ne sont pas nécessairement dans la même agglomération.

Critères d'éligibilité :

Les projets proposés devront impérativement :

- s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés ci-dessus.
- s'adresser et bénéficier majoritairement aux habitants des QPV.
- faire mention des besoins auxquels l'action répondra et des objectifs qualitatifs et quantitatifs visés.
- la demande de subvention ne pourra excéder 80% du budget total de l'action.

Date de réalisation de l'action

La mise en œuvre des actions devra intervenir **au cours de l'été 2023**

Calendrier de l'appel à projets

- Lancement de l'appel à projets : 23 mai 2023
- **Date limite de saisie des demandes de subvention sur DAUPHIN : 14 juin 2023**

Modalités de dépôt des demandes

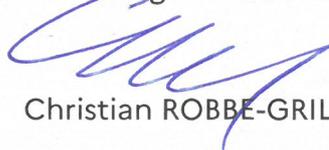
- Le dépôt des demandes de subvention s'effectue exclusivement via le portail Dauphin. <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- Vous veillerez à faire précéder l'intitulé de votre projet de la mention **QE 2023 + nom du projet**
- Dans la partie financement, vous sélectionnerez HORS CONTRAT DE VILLE et préciserez le budget du projet : 55 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Aide technique

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, sur le plan technique, dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide, qui est à la disposition des porteurs:

- par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94
- par mail : support.P147@proservia.fr

Pour le préfet de la Meuse et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



Christian ROBBE-GRILLET